

## PRESENTATION DE NOUVEAUX SENATEURS

Les sénateurs suivants, récemment nommés, sont présentés à tous de rôle et prennent leurs sièges:

L'honorable James Joseph Hughes, de Souris, Ile du Prince-Edouard, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable Robert Watson.

L'honorable William Ashbury Buchanan, de Lethbridge, Alberta, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable James H. Ross.

L'honorable Creelman MacArthur, de Summerside, Ile du Prince-Edouard, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable Benjamin C. Prowse.

L'honorable Prosper Edmond Lessard, d'Edmonton, Alberta, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable W. J. Harmer.

L'honorable John Lewis, de Toronto, Ontario, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable Andrew Haydon.

L'honorable James Palmer Rankin, de Stratford, Ontario, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable R. Watson.

L'honorable John Patrick Molloy, M.D., de Morris, Manitoba, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable R. Watson.

Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

---

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

---

Séance du vendredi, 8 janvier 1926.

Le Sénat se réunit à deux heures et demie de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

## DISCOURS DU TRONE

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général du Canada se rend à la salle du Sénat et prend place au Trône.

Son Excellence requiert la présence immédiate des membres de la Chambre des Communes, et ceux-ci étant venus avec leur Orateur, il plaît à Son Excellence de commencer officiellement la première session du quinzième Parlement en prononçant le discours qui suit:

*Honorables Membres du Sénat:*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous entreprenez les importants devoirs de la première session du quinzième parlement du Canada.

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a été éprouvé par la mort de la reine Alexandra. La mémoire de la reine-mère sera toujours conservée avec affection par tout le Dominion. Une résolution sera proposée aussitôt que possible afin d'offrir à Sa Majesté le Roi et aux membres de la famille royale les condoléances du parlement et du peuple canadien.

Le Canada a été particulièrement honoré par le choix de l'un de ses ministres à la présidence de la Sixième Assemblée de la Société des Nations.

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autre. Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possible d'importantes réductions d'impôts. Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration. C'est dans ce but que certains ministères seront fusionnées et les départements seront mieux coordonnés.

Nos revenus proviennent des impôts occasionnés par la guerre ainsi que d'autres sources. Afin de permettre au peuple du Dominion d'avoir une connaissance exacte de nos sources de revenus et de la manière dont ceux-ci sont dépensés, un état de compte sera publié périodiquement sous une forme simplifiée.

Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en vigueur une vigoureuse politique d'immigration. Mes ministres désirent qu'il soit connu que le Dominion accueillera avec faveur les colons des classes que pourra absorber notre population. Les règlements ont été de beaucoup rendus plus faciles, les taux de passage ont été réduits et une attention plus suivie est maintenant donnée aux immigrants pendant leur voyage et au début de leur établissement. Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Un pacte a été conclu entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer pour faciliter leur coopération dans le travail de l'immigration sur les Iles Britanniques et le continent européen. Un traité qui a déjà eu l'effet de stimuler l'immigration du Royaume-Uni a été passé avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Alors qu'il est très important d'attirer de nouveaux colons, il l'est peut-être encore plus d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion. A cette fin, une mesure sera introduite pour faciliter les crédits ruraux.

Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale. D'après eux, cette taxation devrait porter aussi légèrement que possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales. Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait